

5-2 - Plan des servitudes d'utilité publique

Dossier d'approbation du projet de PLU
Conseil territorial du 14 décembre 2016

Alfortville - Bussy-Saint-Leger - Bourcel-sur-Marne
Charenton-le-Pont - Créteil - La Courneuve
GRAND PARIS SUD EST Avenir
Le Plessis-Bouchard - L'Herminette - Marolles-en-Brie
Mantes-la-Jolie - Noisy-le-Grand - Ormesson-sur-Marne
Pierrefitte-sur-Seine - Suresnes - Sucy-en-Brie - Vitry-sur-Seine

Echelle : 1/3 000e

LEGENDE

- Canalisation d'hydrocarbure (H1bis)
- Liaisons aériennes du réseau public de transport d'électricité (H4)
- Liaisons souterraines du réseau public de transport d'électricité (H4)
- Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer (RATP - SNCF) (T1)
- Monument historique classé ou inscrit (AC1)
- Périmètre de protection relatif aux monuments historiques (R=500m) (AC1)
- Servitude aéronautique de dégagement de l'aéroport d'Orly (T5)
- Servitude de halage (EL3-hal)
- Servitude de marchepied (EL3-mar)

